

Déclaration d'affiliation pour indépendants

Correspondant _____

1. L'affilié(e)

Prénom _____ Nom _____

Numéro de registre national _____ (voir carte d'identité)

Nationalité _____ Pays _____

Adresse de domicile

Rue _____ Numéro _____ Boîte _____

Code postal _____ Localité _____ Pays _____

E-mail _____ Numéro de téléphone _____

Langue français néerlandais allemand

Adresse de correspondance (uniquement si elle diffère de votre adresse de domicile)

Rue _____ Numéro _____ Boîte _____

Code postal _____ Localité _____ Pays _____

2. Activité indépendante en Belgique

Date de lancement/reprise _____ Date de cessation _____

Activité indépendante exercée

J'exerce cette activité en entreprise personne physique - numéro d'entreprise : _____

J'exerce cette activité dans une société

• Nom de la société _____

• Numéro d'entreprise _____

• Fonction :

 Mandataire ou gérant

 Associé actif

Je pratique cette activité en tant qu'assistant d'un travailleur indépendant

Prénom _____ Nom _____

Numéro de registre national _____ ou numéro d'entreprise _____

Je travaille dans l'entreprise personne physique de mon partenaire (uniquement pour les personnes mariées ou cohabitants légaux)

Prénom _____ Nom _____

Numéro de registre national _____ ou numéro d'entreprise _____

Je souhaite bénéficier du régime spécial de cotisations sociales pour les personnes mariées et les veuves (veufs)

Les personnes mariées, les veuves (veufs) et les personnes avec un handicap reconnu sur demande bénéficient de cotisations sociales réduites ou même en être dispensés à condition que leurs revenus soient limités et ne dépassent pas certains seuils minimaux (€ 8.909,95). Cet avantage est limité aux indépendants à titre principal. Attention: une cotisation sociale réduite pour la période concernée ne donne droit ni à la pension de retraite, ni aux indemnités d'incapacité de travail, ni aux prestations pour soins palliatifs.

Je souhaite bénéficier du régime spécial de cotisations sociales pour les étudiants

Les étudiants qui ont entre 18 et 25 ans, peuvent s'affilier en tant qu'étudiant-indépendant. Dans ce régime, l'affilié ne doit pas payer de cotisations sociales sur un revenu annuel net inférieur à € 8.504,44. Si ce revenu se situe entre € 8.504,44 et € 17.008,88, l'étudiant verse 20,5% de cotisations sociales sur la tranche qui dépasse € 8.504,44. Si son revenu annuel net est égal ou supérieur à € 17.008,88, l'étudiant est considéré comme un indépendant à titre principal et paie des cotisations sociales sur la totalité de ce revenu.

L'indépendant s'engage à assister régulièrement aux cours pendant l'année académique. L'indépendant informera la caisse d'assurances sociales à temps de toute modification concernant ses études ou son activité professionnelle.

3. Autres activités ou allocations

J'exerce, outre mon activité indépendante, une autre activité professionnelle en Belgique (et je joins en annexe une attestation de mon employeur).

Je bénéficie d'un revenu de remplacement (et je joins en annexe une attestation de l'organisme de paiement)

pension de survie depuis le _____

pension de retraite depuis le _____

Comptez-vous limiter vos revenus en tant qu'indépendant aux seuils autorisés? non oui

interruption de carrière ou crédit-temps _____

allocations de chômage

prépension

indemnités de maladie-invalidité

autres _____

J'exerce, outre mon activité indépendante, une autre activité professionnelle à l'étranger

indépendant

salarié ou fonctionnaire

allocation ou pension

autre _____

Pays où cette activité est exercée _____

(veuillez joindre les preuves et le "Questionnaire activité professionnelle à l'étranger")

4. Allocations familiales

J'ai des enfants pour lesquels je perçois le Groeipakket. Mon partenaire et moi et souhaite s'affilier à MyFamily / Brussels Family pour cela.

J'ai des enfants et je ne perçois pas encore de Groeipakket. Pour le paiement, je souhaite m'affilier à MyFamily / Brussels Family.

Uniquement applicable aux enfants résidant en Flandre et à Bruxelles

5. Assurances sociales complémentaires

Je souhaite recevoir des informations sur

la pension complémentaire libre pour indépendants (PCLI)

le revenu garanti

Je souhaite bénéficier immédiatement de la déductibilité fiscale de la PCLI.

6. Comptable ou expert-comptable

Je fais appel à un (expert-)comptable.

Nom du bureau _____

Prénom _____ Nom _____

E-mail _____ Numéro de téléphone _____

Je donne procuration à mon (expert-)comptable afin de gérer mon dossier auprès de Xerius Caisse d'Assurances Sociales

Afin de pouvoir gérer votre dossier plus facilement, il nous est utile d'avoir les coordonnées de votre (expert-)comptable. En application de la loi sur la protection de la vie privée il est indispensable que vous donniez procuration à cet effet-là. En signant le document vous vous engagez à informer Xerius si vous faites appel à un autre (expert-)comptable.

7. Déclaration de l'affilié(e)

Je suis au courant du fait que toute déclaration incorrecte ou fausse est punissable par la loi. Je confirme d'une part avoir reçu des informations sur l'existence des frais de gestion, le calcul des frais de gestion et des services auxquels ils donnent droit, conformément à l'article 20, § 4 de l'arrêté royal du 27 juillet 1967.

Je confirme d'autre part avoir reçu des informations sur les cotisations provisoires et leur régularisation, conformément à l'article 41 bis de l'arrêté royal du 19 décembre 1967.

Je souhaite que mes cotisations provisoires de début d'activité soient calculées sur
le minimum légal
revenu net imposable de l'année en cours _____ euros

(Remplissez ici le montant du revenu que vous comptez réaliser entre votre date de début et le 31 décembre de cette année-ci.)

Je déclare que les données reprises dans le présent formulaire sont correctes et complètes et que je m'affilie auprès de Xerius Caisse d'Assurances Sociales.

Je m'engage à signaler à Xerius Caisse d'Assurances Sociales endéans les quinze jours tout changement dans les renseignements qui figurent dans cette déclaration d'affiliation.

Date _____

Signature

Les données à caractère personnel que vous nous communiquez sont destinées à Xerius Caisse d'Assurances Sociales. Ces données seront utilisées pour garantir votre sécurité sociale de travailleur indépendant conformément à l'AR n° 38 du 27.07.1967 (perception des cotisations, assistance, paiement des allocations familiales, gestion de la carrière professionnelle en tant qu'indépendant). À l'exception des données personnelles, médicales et sociales, ces données peuvent aussi être utilisées pour promouvoir les services du groupe Xerius et de ses partenaires. En vertu de la loi du 11.12.1998 (AR du 13.02.2001), vous avez le droit de consulter et de rectifier vos données à caractère personnel. Si vous ne souhaitez pas que vos données soient utilisées aux fins précitées, veuillez nous en informer en envoyant un e-mail à info@xerius.be ou un courrier à l'une des adresses de Xerius Caisse d'Assurances Sociales.